



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal aménagée dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Bénédicte SARASSAT – Jordi DELCLOS

**Pouvoirs** :

- Céline FREIXINOS donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Robert TARDA
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Jean PEZIN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH

**Absents** : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT – Eric BOUILLIN

**Secrétaire de séance** : Carole CARTON, désignée à l'unanimité

**Assistaient également à cette réunion** : MM. Frédéric JUANOLA (Directeur Général des Services) – Christophe CHARPEIL (Directeur des Services Techniques) – Stéphane PAGES (Rédacteur) – Mme Françoise MARTINEZ (Adjoint administratif)

**Déléguée de quartier** : Mme Nadine DURAND

- Ouverture de la séance à 18h34.

- Monsieur Rallo soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

- **Décision municipale n° 038/2023 du 12/05/2023** : Avenant n° 1 au marché d'aménagement de l'avenue de la Sal et de la rue du Réart relatif au lot n° 1 : « Terrassement – Voirie », attribué à l'entreprise « Eiffage Route Méditerranée » sise chemin de Villeneuve de la Raho-66280-Saleilles.

- **Décision municipale n° 039/2023 du 30/05/2023** : Acquisition d'un véhicule « Ford Transit Châssis Cabine » auprès du concessionnaire « Ford Polygone Auto » situé 82, rue Hispano Suiza-66100-Perpignan et reprise du véhicule communal « Camion benne Ford Transit » immatriculé DA-310-BS par la société « EURL Christophe GUILLOUF », agent Ford mécanique situé 17, avenue du Romani-66600-Rivesaltes.

**Affaire n° 1 : Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AT n° 288 (2 358 m<sup>2</sup>) en nature de terre sise derrière la rue des Baléares, appartenant à Mme Simone Le Go, pour un prix de 7 074 € hors « frais de notaire ».**

M. Modeste Bosque, Adjoint à l'urbanisme, fait part à l'assemblée de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AT n° 288, d'une contenance de 2 358 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Simone Le Go, majeur sous tutelle, pour un prix de 7 074 € hors « frais de notaire ».

Il précise que, par jugement du 17/06/2021 du Tribunal Judiciaire de Perpignan, Mme Béatrice Coutterez-Parès, sise 280 avenue James Watt à Perpignan, a été désignée en qualité de tutrice de Mme Simone Le Go, pour la représenter et administrer ses biens et sa personne.

En outre, M. Modeste Bosque indique que, par ordonnance de vente du 10/02/2022 de la parcelle AT n° 288, le juge du contentieux de la protection, statuant en qualité de juge des tutelles a, d'une part, autorisé Mme Béatrice Coutterez-Parès, à mettre en vente la parcelle susdite dans l'intérêt de la personne qui réside en EHPAD, d'autre part, fixé le prix minimum auquel l'acte pourra être passé à 6 000 €.

Puis, M. Modeste Bosque signale que la ville a déjà acquis divers terrains dans ce secteur au prix de 3 €/m<sup>2</sup> afin de réaliser le futur parc urbain.

Il souligne que l'achat amiable de cette parcelle en nature de terre au prix de 3 €/m<sup>2</sup>, soit 7 074 € hors « frais de notaire », permettra à la ville de réaliser un parc de stationnement de plus de 100 véhicules près du château d'eau, accessible par la rue des Baléares, qui pourra utilement permettre de désengorger le stationnement dans le vieux village.

Vu le jugement de tutelle du 17/06/2021 du juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles de Perpignan ;

Vu l'ordonnance de vente du 10/02/2022 de la parcelle AT n° 288, du juge du contentieux de la protection, statuant en qualité de juge des tutelles, autorisant Mme Béatrice Coutterez-Parès à mettre en vente la parcelle AT n° 288 dans l'intérêt de la personne qui réside en EHPAD et fixant le prix minimum auquel l'acte pourra être passé à 6 000 € ;

Considérant que l'achat amiable de cette parcelle permettra à la ville de réaliser un parc de stationnement de plus de 100 véhicules près du château d'eau, accessible par la rue des Baléares, qui pourra utilement permettre de désengorger le stationnement dans le vieux village en complément du parking de l'église ;

Considérant que la ville a acquis dernièrement diverses parcelles en nature de terre dans ce secteur, au prix de 3 €/m<sup>2</sup>, en vue de réaliser le futur parc urbain ;

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. Modeste Bosque, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir à l'amiable la parcelle en nature de terre, cadastrée AT n° 288, appartenant à Mme Simone Le Go, pour un prix de 7 074 € hors « frais de notaire », autorise M. le Maire à signer l'acte authentique d'achat de ce bien, charge Maître Bertrand Robert Beigner, notaire sis 24, avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier, précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 de la commune et autorise M. le Maire à signer tout pièce utile dans cette affaire.**

**PAS DE DISCUSSION**

**Affaire n° 2 : Attribution des dix-huit lots du Marché à Procédure Adaptée (MAPA) de réalisation de la « Médiathèque-Antenne de musique ».**

M. Robert Tarda, Adjoint au maire chargé des travaux, informe l'assemblée que la ville a lancé un avis d'appel public à concurrence sur le site AWS « Marchés Publics Info » le 17/02/2023 et le 22/02/2023 dans l'hebdomadaire « La Semaine du Roussillon-N°1383 » pour un MAPA de réalisation de la « Médiathèque-Antenne de musique ».

Il précise que les deux critères de jugement des offres du règlement de la consultation étaient le prix (45 % de la note) et la valeur technique de l'offre (55 % de la note).

M. Robert Tarda indique que la date limite de réception des offres était fixée au 24/03/2023 et lors de l'ouverture des plis, l'ensemble des propositions retenues ont été remises au maître d'œuvre (MOE), l'Agence d'architecture mandataire Yannick Alba, sise 834 Chemin de Mailloles-66000-Perpignan, pour contrôle et première analyse des offres suivant les deux critères d'attribution susdits.

A la suite de cette première analyse, la ville a renégocié le 21/04/2023 avec tous les candidats, pour tous les lots de ce marché.

Le MOE a ensuite rendu le rapport d'analyse des offres définitives pour un montant total de travaux de 2 472 473 € HT, répartis à hauteur de 58 % de ce montant pour la réalisation de la Médiathèque (soit : 1 434 034,34 € HT) et de 42 % du montant pour l'Antenne de musique (soit : 1 038 438,66 € HT).

Le MOE précité a proposé au pouvoir adjudicateur le classement final suivant :

→ Lot n° 1 : « Désamiantage-Démolition » - 2 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL ADTP » sise 3, rue Marcelin Berthelot-66280-Saleilles et « SARL CAMAR » située 1, chemin de Torreilles-66510-Saint Hippolyte.

Entreprise la mieux-disante : « CAMAR » avec une note de 85 pts/100 et un prix de 34 850 € HT dont Médiathèque : 20 213 € HT et Antenne de musique : 14 637 € HT.

→ Lot n° 2 : « Gros œuvre » - 3 sociétés ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, "Durand et fils" sise ancien chemin de Pézilla-la-rivière-66240-Saint Estève, « SARL Villalongue » située 6, rue des cigales-66350-Toulouges et « Curto Europe Construction » sise 397, rue Pierre Pascal Fauvelle-66000-Perpignan.

- Entreprise la mieux-disante : " Curto Europe Construction ", avec une note de 88 pts/100 et un prix de 879 958,78 € HT, dont Médiathèque : 510 376,09 € HT et Antenne de musique : 369 582,69 € HT.

→ Lot n° 3 : « Etanchéité » - 4 sociétés ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, SAPER sise 6, rue Denis Papin-66280-Saleilles », « Etanchéité Couverture Occitane » située 7, avenue des Pyrénées-31120-Roque sur Garonne, « SARL Jélupi » sise 14, avenue Paul Lafargue-66350-Toulouges, « Etanchéité Générale du Bâtiment » située 38, rue des Graves-31780-Castelginest.

- Entreprise la mieux-disante : « SAPER », avec une note de 84,71 pts/100 et un prix de 93 000 € HT, dont Médiathèque : 53 940 € HT et Antenne musique : 39 060 € HT.

→ Lot n° 4 : « Façades » - 5 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « Vassiléo Languedoc » sise 9, rue Juliot Curie-34500-Béziers, « SIPRIE Bâtiment » située 177, rue Pierre Pascal Fauvelle-66000-Perpignan, « SARL MS Rénovation » sise 4, rue Roger Salengro-66380-Pia et « SARL Atelier Oliver » située ZAE Naturopole III-4, rue Gustave Eiffel-CS 10001-66350-Toulouges et « Entreprise Générale de Peinture » sise 5, impasse de la Marinade -66330-Cabestany.

- Entreprise la mieux-disante : « Entreprise Générale de Peinture » avec une note de 85 pts/100 et un prix de 61 768,68 € HT, dont Médiathèque : 35 825,83 € HT et Antenne musique : 25 942,85 € HT.

→ Lot n° 5 : « Menuiseries extérieures » - 4 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « Alu Référence » sise 4, rue Denis Papin-66280-Saleilles, « Stal Alu » située Relai de la Côte Radiieuse-Route de Perpignan-66140-Canet-en-Roussillon, « Alu Perpignan » sise 299, avenue Marius Berliet- BP 60061-66050-Perpignan Cedex, « Société Pyrénéenne de Miroiterie » sise 873, Route de Torrelles-66430-Bompas.

- Entreprise la mieux-disante : « Stal Alu » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 230 000 € HT, dont Médiathèque : 133 500 € HT et Antenne musique : 96 500 € HT.

→ Lot n° 6 : « Doublage-Cloisons-Faux plafonds » - 3 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL Da Costa » sise 350, rue Chenard et Walcker-66000-Perpignan, « SAS Isobat » située ZI La Mirande-1, rue du fer à cheval-66240-Saint Estève, « Société Nouvelle Monros » sise 26, rue Benoit Fourneyron-66000-Perpignan.

- Entreprise la mieux-disante : « Société Nouvelle Monros » avec une note de 93 pts/100 et un prix de 235 000 € HT, dont Médiathèque : 136 300 € HT et Antenne musique : 98 700 € HT.

→ Lot n° 7 : « Menuiseries intérieures » - 3 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL Décal » située 5, rue des imprimeurs-66240-Saint-Estève, « SAS Menuiserie Quinta » sise 23, avenue de l'Aérodrome-66240-Saint-Estève, « SARL Menuiserie Bourniquel » située ZAC du Capiscot-7, rue Babeuf-34500- Béziers.

- Entreprise la mieux-disante: « SARL Menuiserie Bourniquel » avec une note de 81 pts/100 et un prix de 93 000 € HT, dont Médiathèque : 53 940 € HT et Antenne musique : 39 060 € HT.

→ Lot n° 8 : « Chape » - 5 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SAS Roussillon Chape » sis 103, rue de Munich-66000-Perpignan, « SARL Roxati » située 5, rue du Moulinas-66330-Cabestany, « SARL Murillo Carrelage » sise 8, rue Galdric-66280-Saleilles, « SARL JS Carrelage » située 16, boulevard d'Archimède-66200-Elne, « SAS Chapes fluides 66 » sise 15, rue du Bouleau-ZA La Poudrière-66380-Pia.

- Entreprise la mieux-disante : « SAS Chapes fluides 66 » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 42 241,26 € HT, dont Médiathèque : 24 499,93 € HT et Antenne musique : 17 741,33 € HT.

→ Lot n° 9 : « Sols souples » - 3 sociétés ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL Boix et Fabre » sise 11, cami de l'Agude-66110-Amélie-les-Bains, « SARL Vassiléo Languedoc » sise 9, rue Juliot Curie-34500-Béziers, « SARL Bouyssou et fils » située 447, rue Alphonse Beau de Rochas-66000-Perpignan.

- Entreprise la mieux-disante : « SARL Bouyssou et fils » avec une note de 84,96 pts/100 et un prix de 47 194 € HT, dont Médiathèque : 27 372,52 € HT et Antenne musique : 19 821,48 € HT.

→ Lot n° 10 : « Carrelage-Faïences » - 4 sociétés ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL Médrano Roques » sise 15, rue du Bouleau -ZA La Poudrière-66380-Pia, « SARL Murillo Carrelage » sise 8, rue Galdric-66280-Saleilles, « SARL Roxati » située 5, rue du Moulinas-66330-Cabestany, « SARL JS Carrelage » située 16, boulevard d'Archimède-66200-Elne.

- Entreprise la mieux-disante : « SARL Roxati » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 21 000 € HT, dont Médiathèque : 12 180 € HT et Antenne musique : 8 820 € HT.

→ Lot n° 11 : « Peintures intérieures » - 7 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL Entreprise Générale de Peinture » sise 5, impasse de la Mirande-66330-Cabestany, SARL « Vassiléo Languedoc » située 9, rue Juliot Curie-34500-Béziers, « SARL Villodre » située 18, avenue des Albères-66331-Cabestany, SARL « SIPRIE Bâtiment » sise 177, rue Pierre Pascal Fauvelle-66000-Perpignan, « ETS Ferrer et fils » située 10, rue Louis Noguères-ZA La Colomina-66200-Alénya, « SARL Peinture Guix » sise 28, rue de Lo Pou del Gel-66450-Pollestres, « SARL Atelier Oliver » située ZAE Naturopole III-4, rue Gustave Eiffel-CS 10001-66350-Toulouges.

- Entreprise la mieux-disante : « SARL Atelier Oliver » avec une note de 88,95 pts/100 et un prix de 32 423,77 € HT, dont Médiathèque : 18 805,79 € HT et Antenne musique : 13 617,98 € HT.

→ Lot n° 12 : « Serrurerie » - 4 sociétés ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL Léonard et Olive » sise 2 rue de l'Industrie-66240-Saint-Estève, « SAS FSM » située ZAE- 8, rue Marcel Paul-66470-Sainte Marie la Mer, « EURL Capacer » sise 18, rue Auguste Mariette-66000-Perpignan, « SARL Polygoninox » 6, avenue du Fenouil-66600-Rivesaltes.

- Entreprise la mieux-disante : « SARL Polygoninox » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 57 000 € HT, dont Médiathèque : 33 000 € HT et Antenne musique : 24 000 € HT.

→ Lot n° 13 : « Nettoyage » - 2 sociétés ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SAS Pyrénéenne Hygiène Services » sise 595, avenue de l'Industrie-CS 70548-66005-Perpignan Cedex et « SARL Delnet Nettoyage » située 24, boulevard de l'Atelier-66240-Saint- Estève.

- Entreprise la mieux-disante : « SAS Pyrénéenne Hygiène Services » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 6 090 € HT, dont Médiathèque : 3 532,20 € HT et Antenne musique : 2 557,80€ HT.

→ Lot n° 14 : « Ascenseur » - 4 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL TK Elévator » sise Rue de Champfleur-ZI Saint-Barthélémy-49001-Angers Cedex 01, « SARL OTIS SCS » située ZAC de Tournezy- 164, rue Maurice Le Boucher-34070-Montpellier, « SA SCHINDLER » sise 4, rue Charles Fabry-66000-Perpignan, « SAS Orona Sud-Ouest » située 805, voie l'Occitane-Bâtiment Hightech-31670-Labège.

- Entreprise la mieux-disante : « SAS Orona Sud-Ouest » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 19 500 € HT dont Médiathèque : 11 310 € HT et Antenne de musique : 8 190 € HT.

→ Lot n° 15 : « Climatisation-Ventilation-Chauffage » - 7 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « CEGELEC Perpignan SAS » située 335, rue Louis Delaunay-66000-Perpignan, « SARL DES ETS CASES » sise 8, rue Parmentier-66350-Toulouges, « SAS PFR » située 3, boulevard Jean Jaurès-66400-Céret, « SARL Fluides Concept 66 » sise 483, rue Jean-Baptiste Biot-66000-Perpignan, « SAS Bizern » située 336, rue Jean-Baptiste Biot-66000-Perpignan, « SARL Alter Energies et Services » sise 160, rue Louis Mouillard-66000-Perpignan, « SAS Marès » sise ZAC du Réart-8, rue Marcelin Berthelot-66280-Saleilles.

- Entreprise la mieux-disante : « SAS Marès » avec une note de 96,17 pts/100 et un prix de 159 051 € HT, dont Médiathèque : 92 249,58 € HT et Antenne de musique : 66 801,42 € HT.

→ Lot n° 16 : « Plomberie-Sanitaires » - 8 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL Alter Energies et Services » sise 160, rue Louis Mouillard-66000-Perpignan, « SAS Axair » située 14, rue Fernand Forest-66000-Perpignan, « SARL Fluides Concept 66 » sise 483, rue Jean-Baptiste Biot-66000-Perpignan, « CEGELEC Perpignan SAS » située 335, rue Louis Delaunay-66000-Perpignan, « EURL Sanit Saint-Nazaire » sise 28, rue du vieux Lavoir-66570-Saint Nazaire, « SARL DES ETS CASES » sise 8, rue Parmentier-66350-Toulouges, « EURL Belliard et fils » 4, avenue de la Têt-66430-Bompas, « SAS Marès » sise ZAC du Réart-8, rue Marcelin Berthelot-66280-Saleilles.

- Entreprise la mieux-disante : « SAS Marès » avec une note de 100 pts/100 et un prix de 34 846€ HT, dont Médiathèque : 20 210,68 € HT et Antenne de musique : 14 635,32 € HT.

→ Lot n°17 : « Electricité-Courants forts et faibles-Photovoltaïque » -8 entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SARL SNE » sise 13, rue Parmentier-66350-Toulouges, « SARL Saguy SCEE » située 21, avenue de l'Aérodrome-ZI La Mirande-66240-Saint-Estève, « SPIE Building Solutions » sise ZI La Mirande-17, avenue de l'Aérodrome-66240-Saint-Estève, « SARL AGECE » située 1, rue de l'Industrie-66240-Saint- Estève, « SARL Martinez Morante » située 5, rue Roger Salingro-66380-Pia, « CEGELEC Perpignan SAS » située 335, rue Louis Delaunay-66000-Perpignan, « SARL SEE F.Grabalosa » sise 66, chemin de Torremila-66000-Perpignan, « SAS Electricité Industrielle JP Fauché » sise 105, rue des Frères Voisins-66000-Perpignan.

- Entreprise la mieux-disante : « SAS Electricité Industrielle JP Fauché » avec une note de 100 pts/100 et un prix de 167 840,74 € HT, dont Médiathèque : 97 347,63 € HT et Antenne de musique : 70 493,11 € HT.

→ Lot n° 18 : « VRD » - 5 entreprises ont candidaté et 2 ont été retenues pour la négociation, à savoir, « SAS Travaux Publics 66 » sise 79, route de Perpignan-66380-Pia et « SARL Pull Francis » située Mas Le Palol-BP 68-66200-Elne.

3 offres ont été jugées irrégulières car incomplètes pour ce lot n°18, à savoir celles de, « SARL ADTP » sise 3, rue Marcelin Berthelot-66280-Saleilles, « Eiffage Route Grand Sud » située Chemin de Villeneuve de la Raho-66280-Saleilles, « SARL PHM » située Traverse de Château Roussillon-les Jardins Saint Jacques-66000-Perpignan.

- Entreprise la mieux-disante : « SARL Pull Francis » avec une note de 87 pts/100 et un prix de 257 708,77 € HT, dont Médiathèque : 149 471,09 € HT et Antenne de musique : 108 237,68 € HT.

La commission « Travaux » s'est réunie le 31 mai 2023 et a donné un avis favorable à l'unanimité à l'attribution de ces dix-huit lots pour les montants susmentionnés.

Par suite, M. Robert Tarda propose au conseil municipal, d'une part, de retenir les entreprises les mieux-disantes telles que citées supra pour les montants susdits, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement avec l'ensemble des entreprises retenues pour les montants précités, ainsi qu'à signer toute pièce utile pour les dix-huit lots de ce marché.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Robert Tarda et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les lots suivants :**

→ Lot n° 1 : « Désamiantage-Démolition »

Entreprise attributaire : « CAMAR » avec une note de 85 pts/100 et un prix de 34 850 € HT dont Médiathèque : 20 213 € HT et Antenne de musique : 14 637 € HT.

→ Lot n° 2 : « Gros œuvre »

- Entreprise attributaire : " Curto Europe Construction ", avec une note de 88 pts/100 et un prix de 879 958,78 € HT, dont Médiathèque : 510 376,09 € HT et Antenne de musique : 369 582,69 € HT.

→ Lot n° 3 : « Etanchéité »

- Entreprise attributaire : « SAPER », avec une note de 84,71 pts/100 et un prix de 93 000 € HT, dont Médiathèque : 53 940 € HT et Antenne musique : 39 060 € HT.

→ Lot n° 4 : « Façades »

- Entreprise attributaire : « Entreprise Générale de Peinture » avec une note de 85 pts/100 et un prix de 61 768,68 € HT, dont Médiathèque : 35 825,83 € HT et Antenne musique : 25 942,85 € HT.

→ Lot n° 5 : « Menuiseries extérieures »

- Entreprise attributaire : « Stal Alu » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 230 000 € HT, dont Médiathèque : 133 500 € HT et Antenne musique : 96 500 € HT.

→ Lot n° 6 : « Doublage-Cloisons-Faux plafonds »

- Entreprise attributaire : « Société Nouvelle Monros » avec une note de 93 pts/100 et un prix de 235 000 € HT, dont Médiathèque : 136 300 € HT et Antenne musique : 98 700 € HT.

→ Lot n° 7 : « Menuiseries intérieures »

- Entreprise attributaire : « SARL Menuiserie Bourniquel » avec une note de 81 pts/100 et un prix de 93 000 € HT, dont Médiathèque : 53 940 € HT et Antenne musique : 39 060 € HT.

→ Lot n° 8 : « Chape »

- Entreprise attributaire : « SAS Chapes fluides 66 » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 42 241,26 € HT, dont Médiathèque : 24 499,93 € HT et Antenne musique : 17 741,33 € HT.

→ Lot n° 9 : « Sols souples »

- Entreprise attributaire : « SARL Bouyssou et fils » avec une note de 84,96 pts/100 et un prix de 47 194 € HT, dont Médiathèque : 27 372,52 € HT et Antenne musique : 19 821,48 € HT.

→ Lot n° 10 : « Carrelage-Faïences »

- Entreprise attributaire : « SARL Roxati » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 21 000 € HT, dont Médiathèque : 12 180 € HT et Antenne musique : 8 820 € HT.

→ Lot n° 11 : « Peintures intérieures »

- Entreprise attributaire : « SARL Atelier Oliver » avec une note de 88,95 pts/100 et un prix de 32 423,77 € HT, dont Médiathèque : 18 805,79 € HT et Antenne musique : 13 617,98 € HT.

→ Lot n° 12 : « Serrurerie »

- Entreprise attributaire : « SARL Polygoninox » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 57 000 € HT, dont Médiathèque : 33 000 € HT et Antenne musique : 24 000 € HT.

→ Lot n° 13 : « Nettoyage »

- Entreprise attributaire : « SAS Pyrénéenne Hygiène Services » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 6 090 € HT, dont Médiathèque : 3 532,20 € HT et Antenne musique : 2 557,80 € HT.

→ Lot n° 14 : « Ascenseur »

- Entreprise attributaire : « SAS Orona Sud-Ouest » avec une note de 89 pts/100 et un prix de 19 500 € HT dont Médiathèque : 11 310 € HT et Antenne de musique : 8 190 € HT.

→ Lot n° 15 : « Climatisation-Ventilation-Chauffage »

- Entreprise attributaire : « SAS Marès » avec une note de 96,17 pts/100 et un prix de 159 051 € HT, dont Médiathèque : 92 249,58 € HT et Antenne de musique : 66 801,42 € HT.

→ Lot n° 16 : « Plomberie-Sanitaires »

- Entreprise attributaire : « SAS Marès » avec une note de 100 pts/100 et un prix de 34 846 € HT, dont Médiathèque : 20 210,68 € HT et Antenne de musique : 14 635,32 € HT.

→ Lot n° 17 : « Electricité-Courants forts et faibles-Photovoltaïque »

- Entreprise attributaire : « SAS Electricité Industrielle JP Fauché » avec une note de 100 pts/100 et un prix de 167 840,74 € HT, dont Médiathèque : 97 347,63 € HT et Antenne de musique : 70 493,11 € HT.

→ Lot n° 18 : « VRD »

- Entreprise attributaire : « SARL Pull Francis » avec une note de 87 pts/100 et un prix de 257 708,77 € HT, dont Médiathèque : 149 471,09 € HT et Antenne de musique : 108 237,68 € HT.

- **Autorise M. le Maire à signer les actes d'engagement avec l'ensemble des entreprises retenues pour les montants susdits, ainsi que toute pièce utile pour les dix-huit lots de ce marché et précise que les crédits sont prévus au budget principal 2023, 2024 et 2025 de la commune.**

### **PAS DE DISCUSSION**

**Affaire n° 3 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, au titre du Contrat Bourg-Centre (CBC), pour l'opération de construction d'une médiathèque.**

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée la délibération du 02/06/2022 par laquelle la ville a sollicité une demande de subvention de 150 000 € au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre des projets structurants pour l'opération de construction d'une médiathèque.

Il rappelle que la commune a obtenu le 06/07/2022 le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation de la DRAC Occitanie, d'un montant de 562 269,49 € pour l'opération de construction d'une médiathèque.

En outre, la Région « Occitanie Pyrénées Méditerranée » a alloué le 21/04/2023 une subvention de 180 000 € à la commune au titre du Contrat Bourg-Centre pour cette opération.

Ainsi, M. Cosme Dilmé signale qu'il conviendrait de solliciter l'aide financière du Département au titre du Contrat Bourg-Centre signé avec la Région, le Département et la Communauté Urbaine PMM, et non au titre des projets structurants comme demandé le 02/06/2022.

Par suite, il propose d'abroger la délibération susdite du 02/06/2022 et de demander une aide financière au Conseil Départemental des P.O au titre du Contrat Bourg-Centre, d'un montant de 300 000 €, étant précisé que cette collectivité peut intervenir à hauteur de 25 % maximum du coût HT de l'opération, dans la limite de 600 000 €.

M. Cosme Dilmé précise que le conseil municipal a approuvé l'attribution des 18 lots du MAPA de construction de la Médiathèque pour un montant total de travaux de 1 434 034,34 € HT.

Il précise qu'il convient d'ajouter à ce montant de travaux, les honoraires du maître d'œuvre, des bureaux de contrôle technique, SPS, Incendie et l'étude de sol, pour un montant de 73 274,88 € HT pour cette seule opération de construction de la médiathèque.

Ainsi, M. Cosme Dilmé conclut que le montant des travaux et des divers honoraires pour la construction de la seule médiathèque est donc de 1 507 309,22 € HT et que le plan de financement prévu est le suivant :

- DGD Construction de la DRAC pour 562 269,49 € (37 % du montant total HT de l'opération) ;
- Région « Occitanie Pyrénées-Méditerranée » pour 180 000 € dans le cadre du contrat Bourg-Centre (12 %) ;
- Département des P.O au titre du contrat Bourg-Centre pour 300 000 € (20 %) ;
- Autofinancement de la ville : 465 039,73 € (31 %).

**Vu** le Schéma Directeur de la lecture publique et de la coopération numérique de la CU PMM ;

**Vu** le Plan départemental de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027 ;

**Vu** le contrat Bourg-Centre 2018-2021 signé en mars 2020 avec de la Région "Occitanie-Pyrénées-Méditerranée", le Département des PO et la Communauté Urbaine PMM dans lequel figure l'opération de construction de la médiathèque ;

**Vu** l'avenant au CBC 2022-2028 qui inclut à nouveau cette opération de construction de la médiathèque au titre de l'Axe 1 : Renforcer l'attractivité du Bourg-Centre- Fiche-Action 1.1.1 ;

**Considérant** que l'opération de construction envisagée sur le boulevard du 08 mai 1945 prévoit la réalisation d'une médiathèque en rez de chaussée du bâtiment, pour un coût de total incluant les divers honoraires de 1 507 309,22 € HT ;

**Considérant** que l'opération envisagée est destinée à doter la ville d'un équipement culturel moderne et fonctionnel, adapté aux PMR, particulièrement bien situé en centre-ville au 3, boulevard du 08/05/1945 à proximité des deux écoles du groupe scolaire George Sand, du Centre de Loisirs Sans Hébergement, du centre médical, des commerces de l'avenue de Perpignan, de la salle polyvalente Laurent Zaragosa, de la mairie et du futur parc urbain ;

**Considérant** que l'équipe professionnelle chargée d'assurer le fonctionnement de la médiathèque sera constituée d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et de deux adjoints du patrimoine ;

**Considérant** que la bibliothèque municipale accueille aujourd'hui 600 adhérents et que les perspectives d'affluence avoisinent les 1 300 adhérents à l'ouverture de la structure en 2025 pour une population INSEE de 5 700 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Considérant** que le rayonnement territorial de la future médiathèque permettra, de par sa superficie de 639 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, la variété des documents proposés, la qualité de l'équipe d'animation, un stationnement aisé devant la structure, d'accroître le nombre d'adhérents provenant des communes limitrophes (Cabestany, Saint-Nazaire, Villeneuve de la Raho, le Sud de Perpignan, Alénia, Corneilla del Vercol, Palau del Vidre, Latour Bas Elne...);

**Considérant** que la future Médiathèque-Antenne de musique sera un bâtiment à autoconsommation collective avec des panneaux photovoltaïques en toiture et qu'il disposera d'un tiers-lieu à l'arrière de la structure comme indiqué dans le Projet Culturel Educatif Scientifique et Social à vocation de développement durable et de Santé/Bien-être ;

**Considérant** que la médiathèque sera située à proximité du futur parc urbain de 4,1 ha et orientée vers des actions de développement durable en lien, par exemple, avec les 30 jardiniers des jardins familiaux, ou encore, avec la Maison de l'Environnement qui sera située à l'ancien château d'eau ;

**Considérant** que la médiathèque développera des animations en Santé/Bien-être en lien avec les médecins et les paramédicaux du centre médical situé à proximité ;

**Considérant** que la ville est adhérente du Schéma Directeur de la lecture publique et de la coopération numérique de la CU PMM ;

**Considérant** que la ville a adhéré le 16/12/2021 au Plan départemental de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027 ;

**Considérant** que le projet de médiathèque figure au contrat Bourg-Centre 2018-2021 signé en mars 2020 avec de la Région "Occitanie-Pyrénées-Méditerranée", le Département des P.O, la CU PMM et qu'il fera l'objet d'un avenant au contrat susdit courant 2023 ;

**Considérant** que le plan de financement envisagé pour cette opération de construction de la seule médiathèque est le suivant :

<b>Poste de dépenses réelles pour la construction de la Médiathèque</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Pourcentage de la subvention par rapport au coût total HT de l'opération de construction de la médiathèque</b>
Divers honoraires MOE, BE et étude de sol	73 274,88 €	<b>DRAC Occitanie</b>	562 269,49 €	37 %
		<b>Conseil Départemental 66</b>	300 000 €	20 %
Travaux	1 434 034,34 €	<b>Conseil Régional « Occitanie-Pyrénées Méditerranée »</b>	180 000 €	12 %
		<b>Commune</b>	465 039,73 €	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 507 309,22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 507 309,22 €</b>	

Par suite, M. Cosme Dilmé propose au conseil municipal d'abroger la délibération du 02/06/2022 sollicitant l'aide du Département au titre des projets structurants, d'adopter l'opération de construction de la médiathèque telle qu'exposée supra, de solliciter l'aide financière du Département des Pyrénées-Orientales dans le cadre du Contrat Bourg-Centre, à hauteur de 300 000 € du coût HT de cette opération qui atteint 1 507 309,22 HT, d'adopter le plan de financement exposé supra.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, abroge la délibération n° 036/2022 du 02/06/2022 portant demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre des projets structurants pour l'opération de construction d'une médiathèque, adopte l'opération de construction d'une médiathèque pour un montant total de 1 507 309,22 € HT, sollicite l'aide financière du Département des Pyrénées-Orientales au titre du Contrat Bourg-Centre, à hauteur de 300 000 €, suivant le plan de financement exposé infra, arrête le plan de financement comprenant les aides financières de la DRAC Occitanie pour 562 269,49 €, de la Région « Occitanie Pyrénées-Méditerranée » dans le cadre du contrat Bourg-Centre pour 180 000 €, du Conseil Départemental des P.O au titre du contrat Bourg-Centre pour 300 000 € et de la ville pour 465 039,73 € (autofinancement) et précise que les crédits sont prévus au budget 2023 et seront inscrits aux budgets 2024 et 2025 de la commune.**

### **PAS DE DISCUSSION**

**Affaire n° 4 : Désignation des 15 délégués titulaires et des 5 suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.**

M. le Maire fait part à l'assemblée du décret du 06/04/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (article L.283 du Code électoral).

Il précise que le conseil municipal a été convoqué impérativement ce vendredi 09 juin 2023 pour procéder à l'élection des délégués et des suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.

M. le Maire relate l'arrêté préfectoral n°2023 110-0001 du 20/04/2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire pour chaque commune du département en vue de l'élection des sénateurs.

Ainsi, notre commune doit procéder à l'élection de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne.

Puis, en application de l'article R.133 du Code électoral, M. le Maire, Président du bureau, met en place le bureau électoral présidé par lui, assisté des deux conseillers municipaux les plus âgés, à savoir, Mme Jacqueline Keiling et M. Jean Pezin et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, M. Jordi Delclos et M. Cosme Dilmé.

M. le Maire ajoute qu'en application des articles L.289 et R.133 et R.137 et suivants du Code électoral, cette élection des délégués titulaires et des suppléants se fera simultanément (sur un seul vote), sans débat, au scrutin secret, sur une même liste, suivant le système de la représentation avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Ensuite, M. le Maire, Président du bureau, demande la communication des listes qui se présentent à cette élection et indique que les candidats peuvent se présenter, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants, soit sur une liste incomplète (art. L.289 et R.138 du Code électoral). De plus, les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste est présentée, à savoir, la liste ci-dessous dénommée « Saleilles Ambition ».

LISTE « SALEILLES AMBITION »

PRENOM-NOM	QUALITE
Monsieur François RALLO	Délégué
Madame Carole CARTON	Déléguée
Monsieur Cosme DILME	Délégué
Madame Sonia MAC VEIGH	Déléguée
Monsieur Jean PEZIN	Délégué
Madame Marie-Anne HAUSPIEZ	Déléguée
Monsieur Modeste BOSQUE	Délégué
Madame Céline FREIXINOS	Déléguée
Monsieur Robert TARDA	Délégué
Madame Jacqueline KEILING	Déléguée
Monsieur Pascal GIRAUDET	Délégué
Madame Christine BACHES	Déléguée
Monsieur Armand CHAUVET	Délégué
Madame Patricia PICHARD	Déléguée
Monsieur Yannick CALLAREC	Délégué
Madame Mireille CORONES YAGOUBI	Suppléante
Monsieur Olivier RABAT	Suppléant
Madame Claire SALFATI-TEDGUI	Suppléante
Monsieur Stéphane LECOQ	Suppléant
Madame Bénédicte SARASSAT	suppléante

Puis M. le Maire procède au vote, en appelant chaque conseiller municipal qui fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou bien deux enveloppes en cas de procuration (un seul pouvoir par élu). Le Président le constate, sans toucher l'enveloppe et chaque conseiller municipal la dépose lui-même dans l'urne.

Tous les conseillers présents ont souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, le Président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procède alors au dépouillement des bulletins de vote qui aboutit à 25 voix pour la liste « Saleilles Ambition », aucun vote blanc, ni vote nul.

En application de l'article R.141 du Code électoral, le Maire, Président du bureau électoral, procède à la proclamation des 15 élus délégués de la liste « Saleilles ambition », ainsi que des 5 suppléants qui sont pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur la liste susdite et, dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenu par celle-ci, à savoir, 5 suppléants.

**Le conseil municipal, ouï la proclamation des résultats par le Président du bureau électoral, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte et approuve le résultat de ce scrutin, à savoir, l'élection des quinze délégués et des cinq suppléants de la liste « Saleilles Ambition » suivants :**

PRENOM-NOM	QUALITE
Monsieur François RALLO	Délégué
Madame Carole CARTON	Déléguée
Monsieur Cosme DILME	Délégué
Madame Sonia MAC VEIGH	Déléguée
Monsieur Jean PEZIN	Délégué
Madame Marie-Anne HAUSPIEZ	Déléguée
Monsieur Modeste BOSQUE	Délégué

Madame Céline FREIXINOS	Déléguée
Monsieur Robert TARDA	Délégué
Madame Jacqueline KEILING	Déléguée
Monsieur Pascal GIRAUDET	Délégué
Madame Christine BACHES	Déléguée
Monsieur Armand CHAUVET	Délégué
Madame Patricia PICHARD	Déléguée
Monsieur Yannick CALLAREC	Délégué
Madame Mireille CORONES YAGOUBI	Suppléante
Monsieur Olivier RABAT	Suppléant
Madame Claire SALFATI-TEDGUI	Suppléante
Monsieur Stéphane LECOQ	Suppléant
Madame Bénédicte SARASSAT	suppléante

- **Autorise M. le Président et les membres du bureau électoral à signer le procès-verbal de l'élection.**

### **PAS DE DISCUSSION**

**Affaire n° 5 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, au titre du Contrat Bourg-Centre (CBC), pour l'opération de construction d'une médiathèque (rectification d'erreur matérielle).**

Cette délibération n°051/2023 rectifie l'erreur matérielle contenue dans la délibération n°049/2023 de demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, au titre du Contrat Bourg-Centre (CBC), pour l'opération de construction d'une médiathèque.

En effet, une erreur matérielle sur le montant des « Divers honoraires » du projet est contenue dans la délibération n°049/2023 car il fallait lire un montant de 126 336 € et non de 73 274,88 €.

En conséquence, le plan de financement de l'opération qui en découle est également légèrement modifié.

Par suite, la délibération précitée n°049/2023 est retirée et la nouvelle délibération pour cette affaire est la suivante.

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée la délibération du 02/06/2022 par laquelle la ville a sollicité une demande de subvention de 150 000 € au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre des projets structurants pour l'opération de construction d'une médiathèque.

Il rappelle que la commune a obtenu le 06/07/2022 le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation de la DRAC Occitanie, d'un montant de 562 269,49 € pour l'opération de construction d'une médiathèque.

En outre, la Région « Occitanie Pyrénées Méditerranée » a alloué le 21/04/2023 une subvention de 180 000 € à la commune au titre du Contrat Bourg-Centre pour cette opération.

Ainsi, M. Cosme Dilmé signale qu'il conviendrait de solliciter l'aide financière du Département au titre du Contrat Bourg-Centre signé avec la Région, le Département et la Communauté Urbaine PMM, et non au titre des projets structurants comme demandé le 02/06/2022.

Par suite, il propose d'abroger la délibération susdite du 02/06/2022 et de demander une aide financière au Conseil Départemental des P.O au titre du Contrat Bourg-Centre, d'un montant de 300 000 €, étant précisé que cette collectivité peut intervenir à hauteur de 25 % maximum du coût HT de l'opération, dans la limite de 600 000 €.

M. Cosme Dilmé précise que le conseil municipal a approuvé l'attribution des 18 lots du MAPA de construction de la Médiathèque pour un montant total de travaux de 1 434 034,34 € HT.

Il précise qu'il convient d'ajouter à ce montant de travaux, les honoraires du maître d'œuvre, des bureaux de contrôle technique, SPS, Incendie et l'étude de sol, pour un montant de 126 336 € HT pour cette seule opération de construction de la médiathèque.

Ainsi, M. Cosme Dilmé conclut que le montant des travaux et des divers honoraires pour la construction de la seule médiathèque est donc de 1 560 370,34 € HT et que le plan de financement prévu est le suivant :

- DGD Construction de la DRAC pour 562 269,49 € (36 % du montant total HT de l'opération) ;
- Région « Occitanie Pyrénées-Méditerranée » pour 180 000 € dans le cadre du contrat Bourg-Centre (11,5 %) ;
- Département des P.O au titre du contrat Bourg-Centre pour 300 000 € (19,2 %) ;
- Autofinancement de la ville : 518 100,85 € (33,3 %).

**Vu** le Schéma Directeur de la lecture publique et de la coopération numérique de la CU PMM ;

**Vu** le Plan départemental de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027 ;

**Vu** le contrat Bourg-Centre 2018-2021 signé en mars 2020 avec de la Région "Occitanie-Pyrénées-Méditerranée", le Département des PO et la Communauté Urbaine PMM dans lequel figure l'opération de construction de la médiathèque ;

**Vu** l'avenant au CBC 2022-2028 qui inclut à nouveau cette opération de construction de la médiathèque au titre de l'Axe 1 : Renforcer l'attractivité du Bourg-Centre-Fiche-Action 1.1.1 ;

**Considérant** que l'opération de construction envisagée sur le boulevard du 08 mai 1945 prévoit la réalisation d'une médiathèque en rez de chaussée du bâtiment, pour un coût de total incluant les divers honoraires de 1 560 370,34 et non de 1 507 309,22 € HT (erreur matérielle) comme indiqué dans la délibération n°049/2023 du 09/06/2023 ;

**Considérant** que l'opération envisagée est destinée à doter la ville d'un équipement culturel moderne et fonctionnel, adapté aux PMR, particulièrement bien situé en centre-ville au 3, boulevard du 08/05/1945 à proximité des deux écoles du groupe scolaire George Sand, du Centre de Loisirs Sans Hébergement, du centre médical, des commerces de l'avenue de Perpignan, de la salle polyvalente Laurent Zaragosa, de la mairie et du futur parc urbain ;

**Considérant** que l'équipe professionnelle chargée d'assurer le fonctionnement de la médiathèque sera constituée d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et de deux adjoints du patrimoine ;

**Considérant** que la bibliothèque municipale accueille aujourd'hui 600 adhérents et que les perspectives d'affluence avoisinent les 1 300 adhérents à l'ouverture de la structure en 2025 pour une population INSEE de 5 700 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Considérant** que le rayonnement territorial de la future médiathèque permettra, de par sa superficie de 639 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, la variété des documents proposés, la qualité de l'équipe d'animation, un stationnement aisé devant la structure, d'accroître le nombre d'adhérents provenant des communes limitrophes (Cabestany, Saint-Nazaire, Villeneuve de la Raho, le Sud de Perpignan, Alénia, Corneilla del Vercol, Palau del Vidre, Latour Bas Elne...) ;

**Considérant** que la future Médiathèque-Antenne de musique sera un bâtiment à autoconsommation collective avec des panneaux photovoltaïques en toiture et qu'il disposera d'un tiers-lieu à l'arrière de la structure comme indiqué dans le Projet Culturel Educatif Scientifique et Social à vocation de développement durable et de Santé/Bien-être ;

**Considérant** que la médiathèque sera située à proximité du futur parc urbain de 4,1 ha et orientée vers des actions de développement durable en lien, par exemple, avec les 30 jardiniers des jardins familiaux, ou encore, avec la Maison de l'Environnement qui sera située à l'ancien château d'eau ;

**Considérant** que la médiathèque développera des animations en Santé/Bien-être en lien avec les médecins et les paramédicaux du centre médical situé à proximité ;

**Considérant** que la ville est adhérente du Schéma Directeur de la lecture publique et de la coopération numérique de la CU PMM ;

**Considérant** que la ville a adhéré le 16/12/2021 au Plan départemental de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027 ;

**Considérant** que le projet de médiathèque figure au contrat Bourg-Centre 2018-2021 signé en mars 2020 avec de la Région "Occitanie-Pyrénées-Méditerranée", le Département des P.O, la CU PMM et qu'il fera l'objet d'un avenant au contrat susdit courant 2023 ;

**Considérant** que le plan de financement envisagé pour cette opération de construction de la seule médiathèque est le suivant :

Poste de dépenses réelles pour la construction de la Médiathèque	Montant en euros HT	Financeurs	Montant de la subvention	Pourcentage de la subvention par rapport au coût total HT de l'opération de construction de la médiathèque
Divers honoraires (MOE, BE et étude de sol)	126 336 €	<b>DRAC Occitanie</b>	562 269,49 €	36 %
		<b>Conseil Départemental 66</b>	300 000 €	19,2 %
Travaux	1 434 034,34 €	<b>Conseil Régional « Occitanie-Pyrénées Méditerranée »</b>	180 000 €	11,5 %
		<b>Commune</b>	518 100,85 €	33,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 560 370,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 560 370,34 €</b>	

Par suite, M. Cosme Dilmé propose au conseil municipal d'abroger la délibération du 02/06/2022 sollicitant l'aide du Département au titre des projets structurants, d'adopter l'opération de construction de la médiathèque telle qu'exposée supra, de solliciter l'aide financière du Département des Pyrénées-Orientales dans le cadre du Contrat Bourg-Centre, à hauteur de 300 000 € du coût HT de cette opération qui atteint 1 560 370,34 HT, d'adopter le plan de financement exposé supra.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, abroge la délibération n° 036/2022 du 02/06/2022 portant demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre des projets structurants pour l'opération de construction d'une médiathèque, retire, pour erreur matérielle sur le montant du poste « Divers honoraires » qui est de 126 336 € HT, la délibération n° 049/2023 du 09 juin 2023 portant demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, au titre du Contrat Bourg-Centre (CBC), pour l'opération de construction d'une médiathèque, adopte l'opération de construction d'une médiathèque pour un montant total de 1 560 370,34 € HT, sollicite l'aide financière du Département des Pyrénées-Orientales au titre du Contrat Bourg-Centre, à hauteur de 300 000 €, suivant le plan de financement exposé infra, arrête le plan de financement comprenant les aides financières de la DRAC Occitanie pour 562 269,49 €, de la Région « Occitanie Pyrénées-Méditerranée » dans le cadre du contrat Bourg-Centre pour 180 000 €, du Conseil Départemental des P.O au titre du contrat Bourg-Centre pour 300 000 € et de la ville pour 518 100,85 € (autofinancement) et précise que les crédits sont prévus au budget 2023 et seront inscrits aux budgets 2024 et 2025 de la commune.

#### PAS DE DISCUSSION

## QUESTIONS DIVERSES

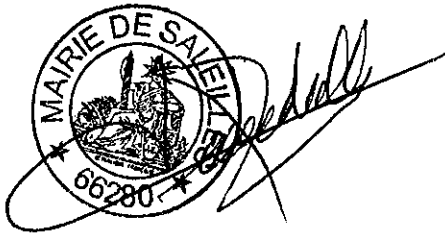
### REMERCIEMENTS :

#### 1/ Décès :

➤ Remerciements chaleureux de M. et Mme Gérard Bantreil, Mme Danièle Poncelet, M. et Mme Jean-Luc Raux, Mme Véronique Raux, l'une de nos deux bibliothécaires, leurs enfants et petits-enfants, suite au décès de leur maman, Mme Simone Raux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h26.

Le Maire,



François RALLO

La Secrétaire de séance,

Carole CARTON